

## COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 OCTOBRE 2014

Le jeudi neuf octobre deux mille quatorze, à vingt et une heures, le Conseil municipal de CREPY-EN-VALOIS s'est réuni en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Bruno FORTIER, Maire.

Monsieur le Maire ouvre la séance et fait l'appel.

Étaient présents : Bruno FORTIER, Pascal FAYOLLE, Claude LEGOUY, Françoise NIVASSE, Ronald CLAUDX, Michel SPEMENT, Murielle WOLSKI, Virginie DOUAT, Maryse BOULEAU, Claude DALLE, Bernard HERBETTE, Nicoletta WUDARSKI, Jacques ZAJDA, Ghislaine LEROY, Rachel DELBOUYS, Juliette CELESTIN, Cécilia LAGACHE, Ludwig FOSSE, Julien PICHELIN, Cédric LECOMTE, Josy CARREL-TORLET, Florence HARMANT, Jérôme FURET, Rodrigue FERNANDEZ, Jean-Paul LETOURNEUR, Monique CHOBEAU, Michel HOULLIER.

Absents ayant donné pouvoirs :

Elizabeth SIEGFRIED pouvoir à Nicoletta WUDARSKI,  
Sylvain DUBOIS pouvoir à Cédric LECOMTE,  
Tonia VIVIEN pouvoir à Ludwig FOSSE,  
Arnaud FOUBERT pouvoir à Josy CARREL-TORLET,

Est désigné(e) secrétaire de séance : Virginie DOUAT

Le Conseil municipal, approuve à l'unanimité des suffrages exprimés le procès-verbal des délibérations du 25 juin 2014.

### **Point d'information : Démarche de projet urbain**

Madame Murielle WOLSKI revient sur le travail des sept premiers mois du mandat, qui a consisté à prendre la mesure des projets validés précédemment et en cours de réalisation, et à revoir les projets en cours d'instruction.

Sur ces derniers, et quel que soit l'opérateur concerné, la méthode a été de remettre à plat les projets, sans pour autant les bloquer, et d'initier avec leur promoteur une phase de réflexion et d'étude, notamment pour :

- le projet de logements situé rue de Bois de Tillet
- les terrains CORAZZA, à côté de l'enseigne Baobab
- l'ancienne emprise DDE rue Sadi Carnot
- le projet d'implantation du magasin GIFI dans le cadre de la zone commerciale

Concernant la zone Kennedy, il s'agit là d'une opération de renouvellement urbain en liaison avec l'État : requalification du quartier, avec un soutien potentiel de l'État. Madame le sous-préfet est venue sur le terrain mi-juillet. En cours, le dossier n'en est qu'au début.

Tout cela évidemment fera l'objet expressément de concertation publique constamment afin d'informer les Crépynois de l'avancée du projet global. C'est vraiment l'idée maîtresse à retenir. C'en est terminé des projets au coup par coup, sans prise en compte des déplacements, des équipements collectifs ou bien encore des commerces...

Et, aucun des territoires de la ville ne sera exclu de cette réflexion. Aujourd'hui, sept zones à enjeu – mais ce nombre peut évoluer au fil des mois et de l'avancée de l'enquête urbanistique- ont été définies :

- Le Quartier Kennedy
- Le Pôle Gare sud,
- la zone « intermédiaire »
- La Zone d'activités actuelle
- Le centre-ville :
- La zone « POCLAIN »
- La zone dite « campus »

La Ville s'est assurée le concours d'une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) afin d'élaborer et de mettre en application son projet urbain.

#### **DEL2014-10-01 – Rapports d'activité annuels des délégués des services publics.**

Sur proposition de monsieur le Maire, rapporteur, le Conseil municipal prend acte de la présentation des rapports d'activité annuels des délégués de services publics.

#### **DEL2014-10-02 – Modification du tableau des emplois – création de postes**

Sur proposition de monsieur Pascal FAYOLLE, rapporteur, le Conseil municipal adopte à l'unanimité des suffrages exprimés :

- La création d'un poste à temps complet sur l'ensemble des grades du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux ou du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,
- La création d'un poste à temps complet sur l'ensemble des grades du cadre d'emplois des adjoints territoriaux du patrimoine.

L'incidence financière consécutive à ces créations sera imputée sur les articles correspondants aux charges de personnel du chapitre 012.

**3 abstentions** : Jean-Paul LETOURNEUR, Monique CHOBEAU, Michel HOULLIER.

#### **DEL2014-10-03 – Nouvelles Activités Périscolaires – Taux horaire brut de rémunération du personnel enseignant du premier degré de l'éducation nationale**

Sur proposition de Monsieur Pascal FAYOLLE, rapporteur, le Conseil municipal adopte à l'unanimité des suffrages exprimés :

- Le taux horaire de la rémunération des personnels enseignants du premier degré de l'Éducation Nationale qui interviennent dans le cadre des nouvelles activités périscolaire à 11,94 € bruts à compter de la rentrée 2014-2015.

L'incidence financière consécutive à ces interventions sera imputée sur les articles correspondants aux charges de personnel du chapitre 012.

**3 abstentions** : Florence HARMANT, Jean-Paul LETOURNEUR, Monique CHOBEAU.

#### **DEL2014-10-04 – Réforme des rythmes scolaires – Revalorisation de la rémunération des agents assurant la surveillance aux abords des écoles**

Sur proposition de Monsieur Pascal FAYOLLE, rapporteur, le Conseil municipal adopte à l'unanimité des suffrages exprimés :

- La revalorisation à compter de la rentrée scolaire 2014-2015, la rémunération forfaitaire mensuelle des agents assurant la surveillance aux abords des écoles à hauteur de 332 € bruts.

L'incidence financière consécutive à cette revalorisation sera imputée sur les articles correspondants aux charges de personnel du chapitre 012.

**2 abstentions** : Jean-Paul LETOURNEUR, Monique CHOBEAU.

**DEL2014-10-05 – Budget Général – Décision modificative n° 2**

Sur proposition de Monsieur Claude LEGOUY, rapporteur, le Conseil municipal adopte à l'unanimité des suffrages exprimés, les ajustements suivants :

**En recettes de fonctionnement :**

70-70873-020	Remboursement de frais	5 256,00
77-7718-020	Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	18 102,00
	<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>23 358,00</b>

**En dépenses de fonctionnement :**

011-617-020	Études et recherches	5 256,00
014-73942-815	Reversement sur taxe de versement de transport	18 102,00
	<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>23 358,00</b>

**En dépenses d'investissement :**

Opération 109 : 21-2111-824	Acquisition terrains nus – Voiries espaces verts	-200 000,00
Opération 110 : 23-2315-822	Travaux de voirie - Cœur de Ville	200 000,00
	<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>0,00</b>

L'incidence financière consécutive à cette revalorisation sera imputée sur les articles correspondants aux charges de personnel du chapitre 012.

**7 abstentions** : Arnaud FOUBERT pouvoir à Josy CARREL-TORLET, Josy CARREL-TORLET, Florence HARMANT, Jérôme FURET, Rodrigue FERNANDEZ, Jean-Paul LETOURNEUR, Monique CHOBEAU.

**DEL2014-10-06 – Budget Assainissement – Versement de subventions d'équipement**

Sur proposition de Monsieur Claude LEGOUY, rapporteur, le Conseil municipal approuve à l'unanimité :

- Le versement des subventions d'équipement suivantes :

Attributaire	Montant TTC
Laurent DESMARET	786,42 €
<b>Montant total</b>	<b>786,42 €</b>

- Précise que les crédits sont inscrits au budget assainissement, sur le chapitre 67- article 6742 « subventions exceptionnelles d'équipement ».

**DEL2014-10-07 – Assainissement : mise en séparatif des eaux usées et pluviales – Subvention de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour la réalisation des travaux de branchements des parties privées.**

Sur proposition de Monsieur Pascal FAYOLLE, rapporteur, le Conseil municipal approuve à l'unanimité :

- La déclaration d'intérêt public local des travaux de branchements des particuliers au réseau collectif d'assainissement,
- Justifie cet intérêt public local par :
  - le contrôle des raccordements corrects de toutes eaux usées,
  - l'incitation des particuliers à se raccorder rapidement pour atteindre un taux de collecte optimal,
  - la rentabilité au mieux des investissements,
- Sollicite une aide financière de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour la réalisation des travaux de branchements des parties privées au réseau d'assainissement, d'un montant forfaitaire de 1.000 €/HT,
- Accepte que la Ville soit mandataire de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour le contrôle de conformité et la redistribution des subventions des particuliers,
- Autorise le Maire ou son représentant à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

#### **DEL2014-10-08 – Forage d'essai eau potable – Demande de subvention**

Sur proposition de Monsieur Pascal FAYOLLE, rapporteur, le Conseil municipal approuve à l'unanimité :

- Le lancement des travaux pour un forage d'essai, qui pourront être poursuivis par l'aménagement d'un forage définitif, sur le territoire de la Ville de Crépy-en-Valois, à l'est de la zone industrielle,
- Autorise le Maire à solliciter l'aide financière auprès des partenaires, l'Agence de l'eau Seine Normandie et le Conseil général de l'Oise, pour aider au financement de cette opération,
- Précise que l'opération sera financée sur les crédits du budget annexe d'eau potable.

#### **DEL2014-10-09 – Maintien de l'obligation de dépôt d'une déclaration préalable pour l'édification d'une clôture**

Sur proposition de Madame Murielle WOLSKI, rapporteur, le Conseil municipal approuve à l'unanimité :

- L'instruction des dossiers de demande de clôtures au titre du règlement du Plan Local d'Urbanisme, sur l'ensemble du territoire communal,
- Le maintien en conséquence sur tout le territoire communal le principe de la Déclaration Préalable en matière de clôture, conformément aux dispositions de l'article R.421-12 du Code de l'urbanisme.

#### **DEL2014-10-10 – Étude de zonage d'assainissement et eaux pluviales – Demande de subvention**

Sur proposition de Madame Murielle WOLSKI, rapporteur, le Conseil municipal approuve à l'unanimité :

- Le lancement d'une étude du zonage d'assainissement et de la gestion des eaux pluviales sur le territoire de la commune de Crépy-en-Valois définissant les zones pour :
  - l'assainissement collectif,
  - l'assainissement individuel,
  - la gestion des eaux pluviales,et les modes d'assainissement prescrits dans chaque zone,
- Autorise le Maire à solliciter l'aide financière auprès des partenaires, Agence de l'Eau Seine-Normandie et Conseil Général de l'Oise, pour aider au financement de cette étude,
- Précise que cette étude sera financée sur les crédits du budget annexe de l'assainissement.

#### **DEL2014-10-11 – SPANC – Évolution des statuts de la CCPV**

Sur proposition de Madame Murielle WOLSKI, rapporteur, le Conseil municipal approuve à l'unanimité :

- La nouvelle rédaction de la compétence SPANC qui prévoit le cadre suivant :
  - Contrôle des installations d'assainissement non collectif,
  - Réhabilitation des installations d'assainissement non collectif défectueuses,
- Constate que le Préfet de l'Oise sera saisi de cette proposition dans les conditions de majorité qualifiée de l'ensemble de communes qui composent la Communauté de Communes du Pays de Valois, et qu'à défaut de délibération de la Commune, le silence de cette dernière vaut acceptation tacite au terme d'un délai de trois mois,
- Décide que le Maire sera chargé de l'exécution de la présente délibération dont ampliation sera transmise à la Communauté de Communes du Pays de Valois.

#### **DEL2014-10-12 – Acquisition des parcelles AH2 et AH 496 appartenant à la SCI SHAH – Prise en charge des frais**

Sur proposition de Madame Murielle WOLSKI, rapporteur, le Conseil municipal approuve à l'unanimité :

- Le paiement par la Ville de tous les frais afférents à la transaction, y compris ceux concernant la main levée hypothécaire, provisionnés à hauteur de 1.500 €, et le paiement de la taxe foncière à compter du 12 mai 2013,

- Dit que la dépense sera inscrite aux comptes 01-2111-op110 (pour la main levée) et 01-63512 (pour la taxe foncière).

**DEL2014-10-13 – Rétrocession de voiries – Acquisition de la parcelle AO 318 auprès de la SCI des Hêtres.**

Sur proposition de Madame Murielle WOLSKI, rapporteur, le Conseil municipal approuve à l'unanimité :

- L'acquisition de la parcelle AO 318 d'une superficie de 599 m<sup>2</sup>, auprès de la SCI des Hêtres, représentée par monsieur Marc BONIFACE, gérant, pour l'euro symbolique,
- Précise que les frais de notaire sont à la charge de la Ville,
- Charge, pour la Ville de Crépy-en-Valois, Maître FLEURY-BOYER, notaire à Crépy-en-Valois, de la rédaction de l'acte,
- Autorise le Maire, ou l'Adjoint au Maire déléguée à l'urbanisme, à signer l'acte authentique de transfert de propriété, ainsi que tous les autres documents à intervenir, et à procéder à toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**DEL2014-10-14 – Rétrocession de voiries – Acquisition de la parcelle AO 262, 264 et 267 auprès de Picardie Habitat**

Sur proposition de Madame Murielle WOLSKI, rapporteur, le Conseil municipal approuve à l'unanimité :

- L'acquisition des parcelles cadastrées AO 262, AO 264 et AO 267, pour une superficie totale de 362 m<sup>2</sup>, auprès de la Société Picardie Habitat, représentée par Monsieur Jean-Claude BILLE, Direction Promotion Habitat, pour l'euro symbolique,
- Précise que les frais de notaire sont à la charge de la Ville,
- Charge, pour la Ville de Crépy-en-Valois, Maître FLEURY-BOYER, notaire à Crépy-en-Valois, de la rédaction de l'acte,
- Autorise le Maire, ou l'Adjoint au Maire déléguée à l'urbanisme, à signer l'acte authentique de transfert de propriété, ainsi que tous les autres documents à intervenir, et à procéder à toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**DEL2014-10-15– Vente immobilière rue de Soissons – Désaffectation, déclassement et cession**

Sur proposition de Madame Murielle WOLSKI, rapporteur, le Conseil municipal approuve à l'unanimité des suffrages exprimés de :

- Constater la désaffectation des lieux le 19 juillet 2014, de l'immeuble sis 7 rue de Soissons, parcelle cadastrée AH395, suite au déménagement de l'Office de tourisme dans ses nouveaux locaux,
- Prononcer le déclassement du Domaine public de l'immeuble ci-dessus désigné, en vue de sa cession,
- Autoriser la vente, à M. et Mme Robert GIRAUDON, demeurant 38 rue du Bois de Tillet à Crépy-en-Valois, du bien immobilier sis 7 rue de Soissons, constitué d'une maison d'un niveau, d'une surface au sol de 147 m<sup>2</sup>, et d'une dépendance de 20 m<sup>2</sup> sur la parcelle n° AH395 d'une contenance de 608 m<sup>2</sup>,
- Dire que la vente aura lieu aux conditions ci-dessus décrites, moyennant le prix principal de 285.000 euros, ledit prix payable comptant le jour de la signature de l'acte authentique,
- Charger pour la Ville de CREPY-EN-VALOIS, Maître FLEURY BOYER, notaire à Crépy-en-Valois, de la rédaction de l'acte,
- Préciser que les frais afférents à cette acquisition seront supportés par l'acquéreur,
- Autoriser le Maire ou l'Adjoint au Maire déléguée à l'Urbanisme à signer l'acte authentique à intervenir, ainsi que toute pièce nécessaire à la régularisation de cette affaire,
- Préciser que la recette sera inscrite au compte 77-775-01 « Produits des cessions » du budget général.

**7 abstentions** : Arnaud FOUBERT pouvoir à Josy CARREL-TORLET, Josy CARREL-TORLET, Florence HARMANT, Jérôme FURET, Rodrigue FERNANDEZ, Jean-Paul LETOURNEUR, Monique CHOBEAU.

**DEL2014-10-16– Désaffectation et déclassement d'un délaissé du domaine public situé route de Pierrefonds**

Sur proposition de Madame Murielle WOLSKI, rapporteur, le Conseil municipal approuve à l'unanimité de :

- Constaté la désaffectation du délaissé du domaine public constituant un coteau entre la route de Pierrefonds et le chemin des Vignes, selon plan en annexe,
- Prononcer le déclassement du Domaine public de l'emprise de terrain concernée, en vue de sa cession future.

**DEL2014-10-17– Cession d'une parcelle de terrain en Zone Industrielle**

Sur proposition de Madame Murielle WOLSKI, rapporteur, le Conseil municipal approuve à l'unanimité, de :

- Décider la vente à Monsieur Jérémy SAVAL, ou toute autre personne physique ou morale qu'il lui plaira de substituer, d'une parcelle de terrain désignée ci-dessus, à détacher de la parcelle ZH318, pour une superficie de 1.080 m<sup>2</sup> environ,
- Dire que la vente aura lieu moyennant un prix principal calculé sur la base de 26 €/HT le mètre carré, auquel il y aura lieu d'ajouter la TVA au taux en vigueur, ledit prix payable comptant le jour de la signature de l'acte authentique,
- Charger pour la Ville de Crépy-en-Valois, Maître FLEURY-BOYER, notaire à Crépy-en-Valois, de la rédaction de l'acte,
- Préciser que les frais de géomètre, les frais d'acte notarié et tous les autres frais afférents à cette acquisition seront supportés par l'acquéreur,
- Autoriser le Maire ou l'Adjoint au Maire déléguée à l'Urbanisme à signer l'acte de transfert de propriété à intervenir et l'ensemble des pièces nécessaires à cette affaire,
- Dire que la recette sera inscrite au compte 7015 (Ventes de terrains) du budget de la Zone Industrielle.

**DECISIONS DU MAIRE PRISES DEPUIS LE DERNIER CONSEIL MUNICIPAL**

Conformément aux dispositions de l'article L2122-23 du CGCT, Monsieur le Maire rend compte des décisions n° 61/2014 à 100/2014.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h45.

Le Maire,  
Bruno FORTIER

